

COMITE ROMAND CONTRE LA LOI
FEDERALE SUR L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

P. AD. CASE POSTALE 173
1001 LAUSANNE

LAUSANNE, LE 8 JUIN 1976

Article No 27

Centrales nucléaires et autoroutes : droits
populaires réclamés

Aménagement du territoire : Droits populaires
abandonnés ?

L'actualité politique suisse vient d'être marquée de deux événements qui ont fait les gros titres de nos journaux et qui ont été largement commentés. Cependant, malheureusement, personne n'a tenu à les situer dans leur véritable perspective, celle de la votation sur l'aménagement du territoire. Il convient donc d'y revenir.

D'abord, l'initiative visant à assurer "la protection des droits populaires ... lors de la construction d'installations nucléaires" a été déposée auprès de la Chancellerie fédérale, munie de 125'000 signatures, collectées en moins d'un an.

Cette initiative impose à la construction des centrales nucléaires des restrictions telles qu'elle n'a, en fait, d'autre objectif que d'empêcher toute implantation d'installations nucléaires dans notre pays. Est-ce un bien ? Est-ce une erreur ? Ce n'est pas notre propos que d'en débattre.

En revanche, il doit être rappelé que c'est le peuple suisse, en votation populaire, qui a accepté de donner à la Confédération toute compétence en matière d'utilisation pacifique de l'atome. C'est donc le peuple suisse, lui-même, qui avait abandonné à la Confédération tout pouvoir de décision quant à l'implantation des centrales.

Or, comment l'initiative entend-elle assurer la protection des droits populaires ? En soumettant chaque dossier à plusieurs cercles d'électeurs : commune concernée, puis communes adjacentes, puis canton concerné, et, enfin, cantons voisins. La procédure est inhabituelle, mais l'intention extrêmement claire : permettre à chaque citoyen de s'exprimer.

De même, en ce qui concerne le tracé des autoroutes. On le sait, en effet le Conseil fédéral vient de proposer aux Chambres le rejet pur et simple, sans contre-projet, de l'initiative lancée par Franz Weber et visant à rendre au peuple suisse ses droits démocratiques en matière de routes nationales.

Or, là-aussi, c'est le peuple suisse, en votation populaire, qui avait accordé toutes compétences à la Confédération, non seulement sur le plan du financement mais aussi quant au choix final des tracés.

Il est donc clairement démontré que toute renonciation au droit de contrôle direct des citoyens sur leur environnement ne peut que déboucher sur des conflits, profonds et permanents, avec l'administration fédérale (et ses experts).

Or, aujourd'hui, à la veille des votations du 13 juin, paradoxalement, les plus influentes associations de sauvegarde et les plus ardents défenseurs de notre environnement appellent à l'opinion publique à approuver la loi

fédérale sur l'aménagement du territoire ...

Il y a là une contradiction troublante, sinon choquante. En effet, les milieux "écologiques" s'apprêtent bel et bien à donner les pleins-pouvoirs à la Confédération en matière d'aménagement du territoire. Or, ce total abandon de compétence au nouvel Office fédéral de l'aménagement les privera désormais de toute possibilité de recours contre les décisions de ce même Office fédéral.

Une fois de plus, hélas, le manque d'information semble se combiner à une réaction un peu trop subjective ou émotive. En effet, le 13 juin, il ne s'agira absolument pas de se prononcer pour ou contre l'aménagement du territoire (nécessité reconnue par tous), mais bien sur l'étendue des pouvoirs accordés à ceux qui auront à décider de cet aménagement. Or, la loi proposée est foncièrement dirigiste et technocratique. Sait-on, par exemple, dans les milieux intéressés à la défense de l'environnement, que le simple "droit de consultation" demandé en leur faveur a été catégoriquement rejeté ?

Il ne faut pas se bercer d'illusions : la loi finalement soumise au peuple - après référendum - privera les citoyens de tout contrôle direct sur leur propre environnement, leur cadre de vie. Et ce qui reste le plus incompréhensible, c'est que personne, chez les "écologistes", n'en ait pris conscience. Une telle confiance, presque aveugle, en l'administration est d'autant plus incompréhensible que, jusqu'ici, toutes les actions d'opposition, voire même d'occupation, ont toujours été motivées par des décisions officielles ...

Dès lors, les associations de sauvegarde et les mouvements "écologiques" prennent une très lourde responsabilité, lorsqu'ils acceptent, sans la moindre hésitation, la moindre restriction, de donner les pleins-pouvoirs à l'administration fédérale, pour l'aménagement le moins démocratique que l'on puisse concevoir.

C. Rochat